



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre

Paris, le **22 MAI 2021**

Réf : D21005668

Monsieur Didier MATHIS
Secrétaire Général
UNSA Ferroviaire

Monsieur Thomas CAVEL
Secrétaire General
CFDT Cheminots

Messieurs les Secrétaire généraux

Par courrier en date du 10 mars 2021, vous avez sollicité le Premier ministre quant à la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement s'agissant de la création d'une caisse de branche pour le secteur ferroviaire.

À la suite du rapport produit par la mission IGAS-CGEDD sur l'avenir de la prévoyance dans la branche ferroviaire, le Gouvernement a choisi de faire de la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (CPR) la future caisse de branche du secteur ferroviaire (scénario 5 du rapport).

Par courrier en date du 26 juin 2020, je vous ai informé de cette décision qui permettra de créer un véritable guichet unique pour tous les salariés du secteur, qu'ils soient salariés du régime général ou bénéficiaires du régime spécial de prévoyance.

À la suite de ce courrier, et malgré le contexte sanitaire, des travaux techniques ont pu être engagés avec les ministères compétents, l'Assurance maladie et la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (CPRP) afin d'examiner les modalités de mise en œuvre de cette décision. L'ensemble des options techniques envisageables ont été examinées afin de garantir une qualité de service inchangée pour tous les assurés de la branche.

Sur la base de ces travaux, je vous confirme que le Gouvernement tiendra son engagement en demandant à l'Assurance maladie de déléguer la gestion des salariés du régime général de la branche à la CPRP (article L. 122-8 du code de la sécurité sociale) par infogérance. Pour ce faire, une convention sera signée entre les deux caisses et un décret viendra compléter les missions de la CPR en ce sens.

La CPR pourra ainsi devenir la caisse gestionnaire de l'ensemble du champ prévoyance (maladie, maternité, invalidité, décès, accidents du travail, maladies professionnelles et action sociale) pour tous les salariés de la branche ferroviaire. Sur cette base, les développements informatiques nécessaires à la mise en œuvre seront conduits afin que la caisse de branche puisse être opérationnelle d'ici la fin de l'année 2022.

Ces éléments témoignent de la volonté du Gouvernement d'accompagner de manière constante le secteur ferroviaire dans ses transformations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'B' followed by a long horizontal stroke.

Jean-Baptiste DJEBBARI